

L'année 2026 débute dans un contexte international particulièrement violent, inquiétant et instable.

En Iran le peuple fait face à une répression sanglante, le massacre de la population se poursuit à Gaza dans la totale impunité pour Netanyahu, le Soudan dans un silence assourdissant vit la pire crise humanitaire, l'Ukraine compte ses morts...

Le monde est confronté à l'impérialisme de D. Trump qui piétine le droit international et multiplie les attaques inouïes contre l'État de droit aux États Unis. Ludivine Gilli nous apporte son éclairage sur cette situation (à lire en pages 3 et 4).

**En France**, la séquence budgétaire s'achève, avec un budget 2026 qui confirme la ligne de la politique de l'offre et le refus d'une majorité de parlementaires de faire le choix de plus de justice fiscale malgré la demande d'une majorité de Français en ce sens : pas de mise à contribution des ultrariches, pas de taxe Zucman même dans les versions allégées proposées par le PS, pas plus d'élargissement de l'impôt sur la fortune immobilière. En revanche coupes dans les services publics, suppressions de postes et blocage des salaires se poursuivent et la protection sociale est toujours plus mise à mal notamment avec la mise en place de la PSC (voir page 5).

La « dette », une fois de plus, a été brandie comme un épouvantail. L'article « *Dette, la France en faillite ?* » pages 3 et 4 vous ouvre d'autres horizons que ceux repris en boucle par nos premiers ministres au moment de chaque débat budgétaire.

Le dernier baromètre du *Monde* montre que les idées d'extrême droite continuent de progresser dans l'opinion, que le RN est perçu comme le principal opposant et capable de gouverner.

Les outils que sont le SNES, la FSU, les cadres intersyndicaux sont aussi là pour alerter sur les dangers, dénoncer les impostures du RN en matière de propositions économiques et sociales et démontrer que d'autres choix, progressistes, porteurs d'égalité, sont possibles

Les mobilisations sous des formes diverses de ces derniers mois pour exiger la revalorisation des salaires et des pensions, défendre l'école publique, le droit à la santé, les conditions de travail, démonter les campagnes de dénigrement des retraité·es, boomers nantis, ne sont pas pour rien dans l'abandon de quelques-unes des mesures prévues au « musée des horreurs » : comme l'année blanche, le doublement des franchises médicales, la suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraité·es, le financement du décalage de l'âge de départ à la retraite par un gel des pensions jusqu'à 2027.

Même insuffisantes pour changer globalement la situation, ces mobilisations, le plus souvent dans le cadre unitaire du G9 pour ce qui concerne les retraité·es, créent des réseaux de solidarités et de résistance au niveau local entre les différents mouvements syndicaux, écologistes, et citoyens, nécessaires pour affronter l'avenir quel qu'il soit.

**Alors souhaitons-nous une année faite de résistances, de rencontres et de combats fructueux** avec nos partenaires syndicaux du G9 et avec nos collègues actifs et actives qui ont fort à faire aussi pour défendre l'École publique et leurs métiers (voir page 6).

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel*

*Co-secrétaires retraité·es SNES-FSU Versailles*

*Le 1<sup>er</sup> février 2026*

## Le S3 déménagement !

Les 3 sections académiques de Versailles, Paris et Créteil quittent les locaux d'Arcueil pour s'installer dans les locaux du SNES 46 avenue d'Ivry Paris 13<sup>ème</sup> à partir de la rentrée des vacances d'hiver, début mars.

Contacts téléphone, mail, adresse sont inchangés.



*Arcueil, le 2 février à 13h50*

p.1 : Edito	Sommaire
p.2-3: La dette	
p.3-4 : Interview L. Gilli	
p.5 : Protection sociale	
p6 : Education prioritaire	

## Dettes, la France en faillite ?

*Lors de notre assemblée générale du 21 novembre notre camarade Jean-Bernard Shaki, retraité de l'académie de Créteil a fait une intervention remarquable Nous vous en faisons partager ici l'essentiel.*

### État des lieux au 2<sup>e</sup> trimestre 2025

- La dette des administrations publiques (ensemble des déficits accumulés depuis 1975) se monte à 3416 Mds d'euros (source INSEE) ; 81 % pour l'État, 8,5 % pour les administrations de sécurité sociale, 8 % pour les autres administrations publiques, le reste en divers.
- Depuis l'élection d' E. Macron en 2017, elle a augmenté de 1356 Mds (+ 66%) et représente 115,6% du PIB.
- La charge de cette dette (ce que nous remboursons tous les ans) est de 59 Mds d'euros.

### C'est grave, Docteur ?

Pour les dirigeants de droite c'est un danger mortel : François Fillon en 2007 : « *Je suis à la tête d'un État en situation de faillite sur le plan financier* ».

Plus proche de nous : les discours catastrophistes de F. Bayrou, alors premier ministre.

Accablé, le simple citoyen croule sous les réprimandes :

- F. Bayrou impute aux retraités de la fonction publique le déficit et la dette et stigmatise les « boomers » nantis, privilégiés et égoïstes.
- C'est une faute morale de laisser cette dette à nos enfants. L'État doit gérer son budget comme un « bon père de famille ».

Que répondre à cela ?

- La France a des dettes mais aussi des actifs (20 000 Mds d'euros fin 2024, étude INSEE et Banque de France).
- Le ratio dette/PIB n'est pas un indicateur pertinent car la dette est un stock alors que le PIB est un flux. D'autres indicateurs seraient plus pertinents, par exemple le ratio entre charge de la dette et PIB annuel (1,8%, peut-être 2 % en 2030) ou le ratio charge de la dette/budget de la France (11 % en 2024).
- Gérer le budget de l'État en « bon père de famille » ? Comparaison erronée, car l'État est un agent économique très particulier. Il n'a pas d'horizon temporel fini, il pourra donc toujours emprunter pour se refinancer. Il est immortel alors que le « père de famille » est bien mortel !
- Contrairement aux ménages, l'État peut fixer le niveau de ses revenus, et donc sa capacité de remboursement, via les règles fiscales qu'il édicte. Le « père de famille » ne décide pas du montant de son salaire ou de sa pension.
- Mais la dette est un fardeau pour les générations futures, nous dit-on. En fait **elle n'est jamais remboursée**. Les échéances d'emprunt sont bien honorées et les prêteurs remboursés, mais pour cela l'État réemprunte : il « fait rouler sa dette » (en moyenne tous les 8 ans et demi). Si ça devait être un fardeau, ce serait pour les générations actuelles. **Il ne s'agit donc en aucun cas d'un conflit générationnel mais bien d'un conflit entre les possédants qui touchent des intérêts sur la dette publique et le reste de la population qui subit les coupes dans les dépenses publiques.** Les grands investisseurs se bousculent pour acheter la dette française. En effet si l'État avait encore le droit de se financer auprès de la Banque Centrale à 0%, le Trésor aurait économisé 1800 Mds d'euros qui ont été captés par les Banques et les fonds de pension. La bourgeoisie a toujours préféré prêter à l'État plutôt que lui verser des impôts.

### De l'usage de la dette

Pour les dirigeants de droite c'est un moyen commode pour faire accroire aux populations que le pays est au bord de la catastrophe et leur faire accepter des politiques d'austérité.

Mais la dette augmente, c'est une réalité : (+ 66%) depuis l'élection d'E. Macron en 2017.

Pourquoi ?

Pour un tiers à cause des crises, notamment celle du Covid ; le reste, du fait de choix politiques : diminution des recettes du fait de cadeaux fiscaux aux ultra riches et aux multinationales sans contrepartie, refus tenace de demander aux plus riches de contribuer au bien commun à la hauteur de leurs moyens. En un mot à cause de la politique de l'offre à laquelle s'accroche obstinément E. Macron.

Refusant d'augmenter les recettes, l'Etat s'attaque aux dépenses. Pourtant le cas désastreux de la Grèce devrait faire réfléchir. La réduction draconienne de la dépense publique a plongé le pays dans la récession et le chômage et la dette a même augmenté.

Alors supprimer l'endettement ? Non car pour investir l'État a besoin d'avances d'argent.

## Donc que peut-on suggérer ?

**Desserrer la mainmise des marchés en empruntant à taux 0 à la BCE.** La Banque centrale européenne (BCE) a les moyens de racheter aux banques privées les titres de dette publique qu'elles ont achetés et de les récupérer dans son bilan. Pour cela, elle crée de la monnaie. C'est d'ailleurs ce qu'elle fait depuis 2009 et de manière massive depuis 2015. Les dettes publiques ayant déjà été payées par la BCE aux banques privées, nous n'avons donc pas à les rembourser. Il suffit alors à la BCE de les annuler.

Les banques centrales peuvent financer de nouvelles dépenses pour développer les services publics par des emprunts à taux 0 sans passer par les marchés financiers. Ce que l'Europe s'apprête à faire pour financer le réarmement (soit 100 Mds d'€ par an pour la France) doit être possible pour les services publics par la création d'un fond de développement européen et solidaire.

**La mesure fondamentale à prendre est celle d'une réforme fiscale qui mette davantage à contribution les plus riches et les grandes entreprises, en se donnant les moyens de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.**

Il faut cesser de subventionner les entreprises sans engagement de leur part (211 Mds en 2023), et réorienter les investissements vers les services publics et la transition écologique, par ailleurs créateurs d'emplois.



**Le SNES-FSU se bat pour un autre budget qui assure un partage des richesses, réponde aux aspirations de la population et à terme permettra d'avaler la dette .**

*Daniel Tenand, secrétaire du S1 retraités 78*

## Les États-Unis de Trump: trois questions à Ludivine Gilli

*Ludivine Gilli, docteure en histoire, spécialiste des États-Unis et directrice de l'observatoire Amérique du Nord de la Fondation Jean-Jaurès était intervenue lors de notre AG en mai dernier. Nous lui avons demandé, lundi 26 janvier, un éclairage sur la situation politique aux USA. Précision de date utile tant les agressions de Trump sont quotidiennes comme les réponses qu'elles induisent dans la population.*

### 1. Quel bilan peut-on faire après un an de mandat de D.Trump ?

Avec **brutalité et autoritarisme**, D.T. mène des attaques caractérisées **contre l'État de droit**. Il s'arroge les pouvoirs du congrès : nombreux décrets présidentiels pris au-delà des limites légales (exemple des droits de douane) et ignorance de la règle de droit a minima en l'interprétant pour la contourner (économie, immigration, renvoi des fonctionnaires, des inspecteurs généraux...) malgré des rappels à l'ordre de la justice. Il multiplie les **entraves à la liberté d'expression** avec des tentatives de museler les média (plaintes contre des organes de presse, interdiction de talk show) et **poursuit les opposants** avec des plaintes officielles du ministère de la justice contre des politiques, gouverneurs, procureurs, sénateurs. Adeptes du **culte de la personnalité** D.T. a décidé d'un défilé militaire le 14 juin, jour de son anniversaire, rebaptisé (illégalement) le Kennedy Center « Trump-Kennedy ».

D.T. utilise le pouvoir présidentiel pour **son enrichissement**, celui de sa famille, de ses amis et grâce à tour de bras des criminels en col blanc et les émeutiers du Capitole.

**Au niveau de l'État fédéral**, le gel de financements et de subventions et le renvoi en masse de fonctionnaires (moins 150 000) ont causé des dégâts dans la santé, la recherche au contraire des domaines de la force et l'ordre (ICE, police d'immigration...).

Le ministère de l'Éducation dont le rôle est de veiller au respect de l'égalité entre les élèves (minorités, droits civiques...), a été complètement dépecé car « *subject woke* » selon D.T. .

### Bilan sur l'économie

« *Faire baisser les prix* » a été le thème principal (avec l'immigration) de la campagne de D.T. ; mais l'inflation persiste et pèse sur l'alimentation et le logement. DT joue gros sur le sujet pour les élections à venir surtout chez les électeurs indépendants. C'est sur ces questions économiques qu'il a le plus faible soutien de sa base, autour de 70 %, alors que 85-88 % le suivent sur l'immigration.

D.T enchaîne augmentations et diminutions de droits de douane, lesquels sont en partie responsables de l'inflation puisque payés au final par les consommateurs. Leur suppression éventuelle par la Cour Suprême serait à double tranchant, D.T pourrait se poser en victime des juges si la situation ne s'améliore pas, s'arroger dans le cas contraire les bénéfices économiques liés à cette suppression !

## Immigration

Ayant annoncé qu'il expulserait « *les millions de violents criminels immigrés et arrêterait l'invasion à la frontière* », D.T. utilise la violence et la terreur avec des méthodes d'État autoritaire où règnent l'arbitraire et le déni de justice : envoi de la garde nationale dans certaines villes (Los Angeles, Chicago...), kidnapping par des hommes masqués de citoyens EU retenus pendant plusieurs jours, conditions de détention épouvantables (70 000 personnes seraient détenues), menace d'expulsion on ne sait où : Guantánamo, Salvador... et récemment les meurtres tragiques de Renée Good et de Alex Pretti.

Si l'arrêt des arrivées à la frontière est quasi total, contrairement aux arrivées records du mandat Biden, D.T n'a pas atteint son objectif sur les expulsions (600 000 annoncées mais pas confirmées) malgré les méthodes très violentes employées, principalement car les arrivées à la frontière se sont taries – elles constituaient la source principale des expulsions.

### 2. Quelles réactions des politiques et dans l'opinion ?

D.Trump est très impopulaire auprès de la population : pour 95 % des démocrates et 60 à 65 % des indépendants. Très nombreuses manifestations et actions d'opposition tous les jours. Le 14 juin, plusieurs millions de personnes ont manifesté ; le 18 octobre, 7 millions, ce qui en fait la plus grande manifestation de toute l'histoire du pays. En 2025 on a comptabilisé quatre fois plus de manifestations qu'en 2017 (1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> mandat de D.T.).

Mais D.T. reste malgré tout très populaire auprès de sa base (les républicains).

Du côté des élus, les démocrates sont minoritaires à la chambre comme au Sénat. Les MAGA sont très majoritaires parmi les républicains à la Chambre, moins au Sénat. Les républicains devraient s'opposer au président pour bloquer ses abus de pouvoir institutionnels mais ne le font pas. Certains sénateurs républicains expriment des désaccords comme Thillis (Caroline du Nord) pour le Groenland, ou des sénatrices modérées du Maine, de l'Alaska mais pas simultanément. Ainsi lors du kidnapping de Maduro, une résolution rappelant le rôle du congrès pour déclarer une guerre a été adoptée à la Chambre, mais il n'y a pas eu assez de sénateurs républicains pour la voter.

### 3. Quelles perspectives pour les élections de mi-mandat ?

En novembre, seront renouvelés la totalité de la chambre des représentants (435 sièges) et 1/3 du Sénat.

Après le « charcutage électoral » des circonscriptions ordonné par Trump, il est redouté maintenant que les élections ne se passent pas de manière démocratique : menace de l'Insurrection Act<sup>1</sup>, intimidation des opposants par envoi de la garde nationale dans certains États, demande par l'État fédéral des fichiers électoraux (chacun gère ses élections).

Statistiquement, le président en exercice a quasiment toujours perdu les élections de mi-mandat.

Les démocrates sont très mobilisés. Côté républicain, D.T. étant au pouvoir, on peut s'attendre à une moindre mobilisation, surtout si la situation économique des ménages ne s'améliore pas. Côté indépendants ou très modérés, le vote peut basculer pour les démocrates du fait de la situation économique, des attaques contre l'État de droit ou de l'abstention. Malgré le redécoupage, les républicains pourraient perdre la chambre des Représentants. Reprendre le Sénat sera plus difficile pour les démocrates car les États concernés votent nettement républicains mais cela dépendra du contexte et ce n'est pas impossible.

Avec le Sénat et la Chambre, les démocrates reprendraient le pouvoir législatif et pourraient faire obstacle à Trump dans certains domaines.

### Positionnements des démocrates

Les questions sociétales (droits des noirs, des gays...) font consensus en leur sein sur le fond mais pas leur traitement politique (faut-il faire campagne sur ces sujets ou pas). En revanche les désaccords sur les questions économiques sont profonds entre l'establishment (ligne T. Blair, Clinton, etc.) - influencée par ses nombreux donateurs riches - et la tendance progressiste (Zohran Mamdani, Bernie Sanders, Alexandria Ocasio-Cortez, ...) pour qui il faut faire du social en redonnant le pouvoir et du pouvoir d'achat aux pauvres.

Les élections mi-mandats ne sont pas des élections nationales. Les démocrates « adapteront » leurs candidats à la sensibilité de leur circonscription et pourraient remporter les élections sans trancher ces questions de fond.

FB –AMR

Sur ces sujets et d'autres non évoqués ici faute de place écouter notamment les podcasts de France culture et France inter :

<https://www.radiofrance.fr/personnes/ludvine-gilli> (Etat de droit, Elections à New-York, Book bans, La garde nationale à Los Angelès ...)

1.L'Insurrection Act of 1807 est une loi fédérale des États-Unis qui autorise le président des États-Unis à déployer l'Armée américaine sur le territoire des États-Unis pour mettre un terme aux troubles civils, à l'insurrection et à la rébellion.

## Vous avez dit « dérives » ?

« *Que de changements nous avons vécu ensemble en 2025 ! Et ils vont aboutir sur de formidables perspectives pour 2026* » s'enthousiasme Matthias Savignac, président de la MGEN, en ouverture de son édito dans la livraison de décembre de Valeurs Mutualistes (VM), consacrée aux « seniors ». Les problèmes liés à l'âge, dans quelle mesure y remédier, font l'objet d'une série d'articles. L'un d'eux s'intitule « *Santé, bien être : les seniors face aux dérives* ». De mauvais esprits penseraient au glissement de la MGEN vers l'assurantiel (cotiser selon ses risques et non selon ses ressources), à l'abandon de l'Institut Mutualiste Montsouris.

Mais, bernique, rien de tout cela. Le numéro est centré sur « *un nouvel âge qui se vit mieux* », affirmation à nuancer pour le moins. Les dérives dénoncées sont celles des « *promoteurs de thérapies alternatives pseudo médicales* », les mises en garde visent les charlatans des réseaux sociaux, voire des « professionnels » qui profitent de la vulnérabilité des « seniors ». C'est utile. Mais est-ce suffisant ?

Au fil des paragraphes on lit aussi que cette vulnérabilité peut venir de « *pathologies liées au vieillissement, à la cancérologie* », de la « *dégradation de l'état mental...* », des « *déserts médicaux* ». Mais à quand la grande loi sur l'autonomie restée au stade de promesse ? Quand l'État prendra-t-il des mesures pour tirer la psychiatrie de l'état de déréliction où elle s'étirole ? Et puis à quoi bon supprimer le *numerus clausus* si on n'augmente pas le nombre de places en fac de médecine ?

On voit ici les « *formidables perspectives* »... de luttes à mener. Mais de luttes, il n'est pas question. C'est plutôt l'autosatisfaction qui frappe dans cet éditorial, en dehors de quelques réserves bien voilées. Et pourtant il y a lieu de s'inquiéter. La PSC, pendant dans le secteur public de l'ANI<sup>1</sup> devenue obligatoire et prise en charge pour moitié par l'État (mais ni pour les chômeurs, ni pour les retraités), celui-ci s'attribue le pouvoir de décision. La PSC est ouverte aux assurances

privées, elle est régie par une logique assurantielle, elle couvre un panier de soins limité, pas forcément le même d'un ministère à l'autre. Ainsi au fil du temps, l'État pourra transférer de plus en plus de compétences aux mutuelles et compagnie d'assurances à but lucratif ne laissant plus qu'une Sécurité Sociale croupion. Au demeurant, l'État a d'ores et déjà missionné une commission d'experts (comprenant le président du groupe VYV dont fait partie la MGEN) pour étudier comment réformer l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaire devenue obligatoire elle aussi (pour les actifs).

Les retraités sont laissés dans l'inquiétude devant les choix qu'impose la PSC : choisir le contrat individuel, le contrat collectif ? Et la prévoyance ? Et combien ça va coûter ? Le flou et le coût de cette PSC risquent de pousser des retraités « vulnérables » financièrement à choisir l'option basse voire à se passer de complémentaire santé pour se tourner vers les « *gourous et autres charlatans* ». Sans inquiétude pour la MGEN ?

Le plus souhaitable ne serait-il pas de sortir de ce système compliqué et générateur de frais inutiles de publicité et de marketing, où deux organismes se partagent le remboursement du même soin, pour arriver au remboursement 100% sécu de tous les soins prescrits ? Cela écarterait le risque de marchandisation de l'assurance maladie tout en simplifiant les démarches pour l'assuré. Il faudrait certes repenser le rôle des mutuelles, mais le président de la MGEN ne conclut-il pas : « *le mutualisme n'est pas un héritage figé : c'est un modèle d'une modernité folle.* »

**Alors soyons fous !**

*Mireille Breton Secrétaire du S1 retraités 91,  
Daniel Tenand Secrétaire du S1 retraités 78.*

1. ANI : accord national interprofessionnel signé entre patronat et certains syndicats en janvier 2013, transposé dans la loi pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui oblige les entreprises privées à fournir à leurs salariés une complémentaire santé obligatoire, choisie par l'entreprise qui paye 50% de la cotisation pour un « *panier de soins* » défini.

### **Le 100 % sécu, une idée qui fait son chemin.**

Suite à l'important travail d'information sur la Protection Sociale Complémentaire mené par le SNES-FSU, les analyses, les informations, les alertes, les interventions auprès de la MGEN pour éviter des dérives sont bien accueillies. Actifs·ves comme retraités·es ont pris conscience des dangers de cette réforme et de l'importance de la Sécurité sociale. Il faut continuer à se battre et à enfoncer le clou : la meilleure protection sociale c'est le 100 % Sécu pour les soins prescrits.

**Initiée en 1981, la politique d'éducation prioritaire** devait « *constitue[r] un instrument privilégié de lutte contre les inégalités devant l'école et, plus généralement, contre les inégalités sociales* » en donnant plus à ceux qui ont le moins. Les retraités que nous sommes aujourd'hui ont connu au long de leur carrière les méandres de cette politique et les renoncements à cette ambition. Réductions budgétaires, multiplication des classements, utilisation des établissements concernés comme laboratoire de la déréglementation et du néo management qui allait bientôt s'étendre à tous les établissements, limitation des objectifs d'apprentissage à quelques « fondamentaux » pour les uns, possibilité de déroger à la carte scolaire pour les autres, internats d'excellence pour favoriser la « *mixité des élites* » ... il fallait bien que le 7<sup>ème</sup> ministre de Macron 2 apporte sa pierre à l'édifice !

### Carte gelée

À partir de 2015, la carte de l'Éducation prioritaire (REP et REP+), devait être révisée tous les 4 ans afin de tenir compte de l'évolution des établissements. Mais J.M. Blanquer, ministre de 2017 à 2022, programma la suppression pure et simple du label REP au profit d'une allocation progressive des moyens censée éviter « les effets de seuil » et la « stigmatisation ».

Seuls les établissements classés REP+, devaient être préservés. Finalement la carte est restée en l'état pour les collèges mais les lycées en ont été exclus. Apparaissent en 2019 les cités éducatives et, à partir de 2021-2022 les contrats locaux d'accompagnement, un pas de plus dans la contractualisation des conditions enseignement pour certains établissements ayant des caractéristiques proches de celles de l'Éducation prioritaire sans garantie sur les moyens.

Maintenant le ministre annonce que la carte de l'éducation prioritaire, bien que datant de 2015, ne sera pas revue avant les prochaines échéances électorales.

### L'Éducation prioritaire contournée

En revanche, vient d'être lancé **un nouveau dispositif** pour les 15 % des collèges les plus en difficulté, c'est-à-dire ceux dont plus de 40 % des élèves ont une note inférieure à 8/20 en français et en mathématiques à l'écrit du DNB.

Ce dispositif vise 800 collèges sélectionnés sur des critères de difficultés scolaires écartant les critères sociaux. Environ 66 % appartiendraient à l'Éducation prioritaire. Ce contournement de la carte de l'Éducation prioritaire fait de nouveau planer l'ombre d'un projet de fin de labellisation.

### Pratiques standardisées, métiers méprisés

En outre, les moyens supplémentaires ne se tradui-

ront pas en dotations horaires supplémentaires mais en accompagnements pédagogiques et contrats d'objectifs qui font porter aux enseignants la responsabilité des résultats scolaires alors que le nombre d'élèves par classe est toujours plus élevé. À coups de formations imposées et de visites constantes d'un aréopage d'IPR, IEN et CPC, le ministère mise sur un contrôle des choix pédagogiques des équipes. Dans certains secteurs, des expérimentations sont annoncées pour inclure, dans les collèges, des écoles du secteur. Cette nouvelle offensive combine fragilisation des statuts des personnels et enseignement au rabais pour les élèves : avec des établissements affranchis des règles communes d'organisation sous prétexte de coller aux besoins spécifiques des élèves et une standardisation des pratiques, au détriment de la liberté pédagogique et au mépris du métier enseignant et des qualifications des équipes.

**Pour le SNES-FSU, il est urgent de réviser la carte de l'Éducation prioritaire avec ambition, pour l'élargir selon les besoins aux collèges et lycées à l'aide de critères nationaux, transparents et concertés.**



### 108 collèges de l'académie de Versailles choisis selon des critères opaques

Chaque rectorat a pu modifier la liste d'établissements établie par le ministère, en fonction de critères qui n'ont pas été rendus publics.

Résultat : 65 % des collèges choisis dans l'académie sont classés REP (70 sur les 108). Sur les 35% restants plus d'une dizaine ont un indice de positionnement social situé au-dessus de la moyenne nationale (entre 100 et 115).

Analyse détaillée à retrouver sur le site du S3 : <https://versailles.snes.edu/spip.php?article7614>

Fabienne Bellin